



Gérance dans une sarl, inconvénients ou succès?

Par **DMUS**, le **21/02/2011** à **17:28**

Bonjour,

Nous sommes actuellement en pleine création d'entreprise: SARL.

Nous sommes 4 associés, 2 d'entre nous souhaitons devenir gérants.

Vaut-il mieux être gérant minoritaire ou salarié?

Les associés ont-ils accès aux comptes de la sociétés (règlements des factures...)?

Par **edith1034**, le **21/02/2011** à **19:15**

bonjour,

pour les factures

oui une fois l'an et à chaque fois qu'ils le demandent

un gérant s'il est minoritaire peut être salarié

un gérant majoritaire ne peut pas l'être

pour avoir des statuts gratuits de sarl

<http://www.fbls.net/sarl-statuts.htm>

et toutes les informations juridiques sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>